

**Hervé DOYEN - Tête de Liste LBJette (Liste du Bourgmestre de Jette)**

Commune : **Jette**

---

**Hervé DOYEN** - Tête de Liste **CDH**

Commune : **Jette**

## QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire vous est envoyé format papier mais peut également vous être envoyé par mail.

N'hésitez pas à nous le demander à l'adresse suivante : [alr.lrb.bxl@cgspaceod.be](mailto:alr.lrb.bxl@cgspaceod.be)

Il vous sera loisible ensuite de nous le renvoyer soit par mail à la même adresse, soit sous format papier à l'adresse suivante :

C.G.S.P. A.L.R. BRU

Rue du Congrès 17-19

1000 BRUXELLES

Vos réponses sont attendues pour le 15 septembre au plus tard.



**ALR – LRB – BRU**

## Hervé DOYEN - Tête de Liste LBJette (Liste du Bourgmestre de Jette)

Commune : Jette

---

Madame, Monsieur,

Permettez-moi de corriger une erreur dans le nom de la liste mentionné dans votre courrier. En effet, vous indiquez « tête de liste CDH(Jette) ». Or il n'y a pas de liste CDH à Jette !

Je suis bien tête de liste de la **Liste du Bourgmestre de Jette** officiellement déposée sous le sigle **LBJETTE**. Pour être précis, la LBJette est composée principalement de candidats-citoyens indépendants, accompagnés par quelques mandataires cdh et cd&V.

Pouvez-vous donc corriger cela et en tenir compte dans votre communication.

Vous trouverez les réponses au questionnaire en gras ci-dessous.

En vous remerciant.

**Hervé DOYEN**

### **A. PERSONNEL**

#### **1. Statutarisation :**

Vous n'ignorez pas que pour la CGSP la statutarisation doit rester la norme au sein des services publics, patrimoines communs à tous les citoyens.

Hélas nous constatons que souvent ce sont les plus bas niveaux (personnel d'entretien) et les fonctions occupées majoritairement par des femmes (puéricultrices, accueillantes d'enfants, personnel soignant dans les MR/MRS) qui n'ont pas accès aux examens de recrutement,

*Pourriez-vous nous développer votre politique à ce sujet ?*

**La Commune de Jette dans son ensemble, et nos services RH et du personnel en particulier, sont sensibilisés à cette question importante. Très régulièrement des examens sont organisés par la Commune. Tous les niveaux sont concernés, y compris les plus bas. Par ailleurs, la Commune de Jette a supprimé l'échelle barémique E. Les membres du personnel concernés, ont intégré l'échelle barémique niveau D, moyennant bien sûr revalorisation salariale. Cette démarche a bien entendu été avalisée par le Collège, le Conseil et l'autorité de Tutelle.**

#### **2. Contrats précaires** (Art. 60, horaires coupés, temps partiels etc...)

**ALR – LRB – BRU**

CGSP-ACOD ALR-LRB BRU

Rue du Congrèsstraat 17-19 – 1000 BRUXELLES-BRUSSEL

P. 2

## Hervé DOYEN - Tête de Liste LBJette (Liste du Bourgmestre de Jette)

Commune : **Jette**

---

Nous voyons exploser le nombre de contrats précaires et leur lot de travailleurs pauvres.

*Accepteriez-vous, si vous êtes élu.e, de mettre sur pied un groupe de travail avec les partenaires sociaux pour envisager un avenir pérenne pour les travailleurs soumis à ce type de contrat dans votre commune / CPAS ?*

**Dans le souci d'améliorer les contrats d'emploi, la LBJette est favorable évidemment à poursuivre la réflexion sous toutes formes avec les services et partenaires concernés.**

### 3. Formations :

Face à une digitalisation galopante et au risque de pertes d'emplois qui en découle, nous aimerions savoir :

*Comment vous envisagez l'avenir du personnel, notamment en matière de formations (trajet de réintégration, aménagement de fin de carrière) ?*

**La Commune de Jette est exemplaire en terme de formations. Chaque agent communal bénéficie d'un plan formation (continuée ou professionnelle). Y compris bien sûr au CPAS. Les conditions pour accompagner ces formations existent : prise en charge des frais de déplacement, adaptations des horaires,...**

### 4. Temps de travail et fin de carrière :

En raison du recul de l'âge de la pension et du nombre de travailleurs sans emploi qui augmente

*Que pensez-vous de la réduction collective du temps de travail (sans perte de salaire et avec embauche compensatoire) ?*

*Envisagez-vous la mise en place d'aménagement de fin de carrière (travail adapté...) ?*

**Le personnel communal et de CPAS bénéficie de toutes les mesures d'aménagement du temps de travail prévues par la Loi, les ordonnances ou règlements. D'ailleurs de très nombreuses personnes travaillent à 4/5 temps ou temps partiel à Jette. Pour les métiers plus spécifiques ou techniques, chaque agent peut bénéficier réglementairement de ces mesures.**

**En fonction, des mesures spécifiques pour fin de carrière peuvent être étudiées, y compris en lien avec les aspects salariaux, mais il ne revient pas à l'échelon local de légiférer en cette matière.**

**A titre personnel, je considère que le travail est une valeur, que les conditions de celui-ci évoluent avec le temps ainsi que le profil des travailleurs. Les législations doivent donc tenir compte de cela et évoluer. Il reviendra aux partenaires sociaux d'anticiper ces évolutions.**

5. Avantages pour le personnel :

*Comptez-vous faire profiter votre personnel (ou maintenir) des avantages particuliers tels que :*

*Réduction (ou gratuité) pour des activités culturelles ou sportives*

**Nous comptons bien entendu maintenir les avantages dont bénéficie le personnel communal et de CPAS : chèques-repas, chèques sport pour les Jettois,... Si les finances le permettent, nous ne sommes pas opposés à une revalorisation**

*Carte de stationnement ou intervention dans les fais de parking*

**Quant aux cartes de stationnement, la Commune de Jette se conformera aux ordonnances régionales. Cependant, nous avons défendu auprès de la Région, avec nos services, des modalités pratiques les moins coûteuses pour le personnel en revendiquant notamment la prise en compte des lieux d'exploitations distincts dans lesquels travaille le personnel.**

*Assurances hospitalisation (agent et famille)*

**Nos agents bénéficie d'un tarif préférentiel pour une assurance hospitalisation, négociée par nos services Assurances et pour l'ensemble des membres. Cela a permis d'offrir une meilleure couverture à un tarif plus bas.**

*Accès privilégié dans les accueils de la petite enfance organisés par la commune pour le personnel communal et du CPAS*

**Nous n'octroyons pas à ce jour de privilège auprès des crèches pour notre personnel. Cela serait d'ailleurs contraire à nos règlements. Cela serait aussi paradoxal car nous attribuerions des places d'office, notamment à des non-bruxellois, alors que notre défi premier est de répondre déjà à la demande dans notre Région et notre commune.**

**2. Priorités**

Tant pour la Commune que pour le CPAS, pourriez-vous nous indiquer vos priorités, en les classant de 1 à 5 (1 correspondant à votre priorité principale), en matière de :

3

Statutarisation et possibilité de faire carrière dans la fonction publique (ascenseur social)

2

Rémunération décente du personnel (en sachant que les échelles des pouvoirs locaux sont entre 8 et 10% plus bas qu'en Flandres ou en Wallonie)

1

Bien-être des travailleurs (conditions de travail, formations, analyse psychosociale...)

4

2<sup>ème</sup> pilier (imposé par la Loi mixte)

5

Environnement (investissement dans des constructions ou rénovations passives, sensibilisation, mobilité ...)

### **3. ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Selon l'IBSA, en 2016, la Région bruxelloise disposait de 19.375 places pour 52.862 enfants de moins de 3 ans. Ce nombre est largement insuffisant et implique que les parents (souvent les mamans) doivent faire le choix de réduire leur temps de travail, voire prendre une interruption de carrière pour pouvoir garder leur enfant à la maison avec les conséquences financières que l'on connaît.

*Quelle sera votre politique concernant cette problématique importante et comment la mettriez-vous en œuvre?*

**Ces 6 dernières années, 70 places de crèches communales ont été créées. Nous voulons en créer 100 supplémentaires pour les 6 prochaines années. 2 projets concrets sont déjà en cours.**

### **4. MR-MRS**

Autre défi, le maintien dans le giron public des MR-MRS dépendantes des CPAS. Très souvent les Autorités nous font comprendre voire nous menacent de vendre les MR-MRS au secteur privé. La CGSP ne considère pas qu'il faut voir le vieillissement de la population avec un regard purement lucratif, il y a lieu d'offrir un maximum d'endroits accessibles aux personnes âgées qui ne disposent que d'une pension suffisante et qui ne peuvent plus rester chez eux.

*Quelle sera votre politique en la matière ?*

**Il n'entre pas dans nos intentions à ce jour de nous séparer de la Maison de repos du CPAS. Au contraire, nous y avons investi près de 10 millions d'euros via une rénovation-reconstruction complète du home : chambres, espaces communs, locaux administratifs. Sa capacité sera augmentée. Les nouvelles chambres sont déjà réoccupées. La rénovation se termine. La fin des travaux est programmée dans les 6 mois qui viennent.**

### **5. EXTERNALISATION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS**

Quelle est votre position relative à :

- 1. la création d'ASBL et la mise à disposition de personnel communal dans ces ASBL ?*
- 2. l'externalisation de certains services au sein de votre administration au profit du secteur privé ?*

*3. Le cas échéant, seriez-vous prêt à réinternaliser certaines missions qui ont été ultérieurement externalisées ?*

**Je suis, ainsi que la Liste du Bourgmestre de Jette très attaché à des services publics performants, nombreux et bien financés.**

**Peu de missions sont externalisées à Jette. Nous avons d'ailleurs renforcé les services qui assurent l'entretien de nos bâtiments.**

**Cette question ne peut toutefois pas être un tabou.**

**La puissance publique est parfois confrontée à une réelle problématique de gestion de certaines fonctions (rotation du personnel, horaires décalés,...) ou à des fonctions d'expertises tellement complexes que seul le secteur privé peut assurer ces missions avec efficacité. Nous pensons par exemple aux questions informatiques (nous travaillons avec le CIRB) ou de métiers hyper techniques : gestion de machines technologiques en chauffage, ingénierie. Nous ne disposons pas du know how ni des moyens financiers pour accueillir ce type de personnel.**

**Travailler donc en partenariat avec le secteur privé me paraît justifié.**

**Là aussi la réflexion ne peut être figée. Il revient aux décideurs politiques et aux dirigeants administratifs d'évaluer les opportunités tout en garantissant un emploi stable.**

**Enfin, la commune de Jette gère ses missions principalement en interne. Je ne suis pas favorable à la multiplication d'asbl communales entraînant des difficultés de gestion et des pertes d'économies d'échelle. En revanche, je défends le principe de subsidiarité et de soutien au secteur associatif spécialisé.**

## **6. MARCHES PUBLICS**

Afin d'éviter tout risque de dumping social,

*accepteriez-vous d'introduire une clause sociale (rédigée préalablement avec les partenaires sociaux) lors de l'établissement de marchés publics ?*

**Tous nos marchés publics contiennent des clauses sociales. Il en sera de même pour le futur.**

## **7. COMMENT ENVISAGEZ VOUS L'AVENIR ?**

1. Quels sont les missions que vous souhaiteriez voir confiées à des organismes régionaux ou à l'inverse transférées dans les services communaux (propreté publique, personnel en charge du stationnement..)?

**Large débat sur les missions commune / Région. La LBJette, et moi-même, défendons une analyse d'efficacité du service. Il ne s'agit pas ici de réfléchir via un filtre de sphères de pouvoirs, mais de savoir ce qui est du bon sens, efficace et qui répond aussi à des évidentes spécificités territoriales.**

**Le stationnement (fiscalité, règles,..) par exemple intra bruxellois apparaît être une matière qui peut-être confiée à la Région par cohérence auprès de la population. L'urbanisme aussi pour ce qui touche les grands projets sans supprimer l'avis et la consultation communale.**

**Le principe général de l'autonomie communale ne peut cependant être mis en brèche. Le débat doit se poursuivre entre Région et communes.**

2. Comment envisagez-vous la politique de prévention au sein de votre commune (police de proximité, gardiens de la paix) ?

**Nos services de police et de prévention sont complets et sur le terrain. C'est le mot d'ordre. C'est pourquoi d'ailleurs, nous n'avons conservé qu'un seul commissariat à Jette pour libérer le maximum de policiers pour qu'ils soient sur le terrain. Nous défendons un politique équilibrée couplée Prévention – sécurité – répression.**

3. Quelle est votre position quant à la fusion des CPAS et des Communes, pourriez-vous commenter votre réponse ?

**Les missions du CPAS sont spécifiques et singulières. A ce stade, je prône des partenariats, des économies d'échelles, des ponts entre nos 2 institutions mais pas de fusion.**

4. Au vu des problèmes de logements existant à Bruxelles, et à la nécessité de construire des logements sociaux pour permettre à tous de se loger décentement,

*Quelles sont vos pistes pour résoudre – à l'échelon communal – ce défi ?*

**Jette a été la 1ère commune à rentrer dans les plans de logements sociaux régionaux « Dupuis » et « Doukeridis » ensuite. Nous venons de terminer la fusion de notre société de logement avec celle de Ganshoren. Nous aurons probablement des opportunités de pouvoir compléter le parc. Nous allons déjà réaliser le Contrat de Quartier que j'ai souhaité de mes vœux et que nous avons obtenu. Nous allons y investir massivement dans le quartier Essegheem, quartier densément peuplé de tours de logements sociaux. Objectifs : désenclaver le site, créer un nouveau parcs et des infrastructures pour enfants, de rencontres et de proximité.**